

**ATD QUART MONDE
NOISY-LE-GRAND
77 rue Jules Ferry
93160 NOISY-LE-GRAND
SIRET : 302 395 975 00014
APE : 9499Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

**ATD QUART MONDE
NOISY-LE-GRAND
77 rue Jules Ferry
93160 NOISY-LE-GRAND
SIRET : 302 395 975 00014
APE : 9499Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATD QUART-MONDE NOISY LE GRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ATD QUART-MONDE NOISY LE GRAND à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- Les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents à la suite de l'avis de l'autorité administrative assurant le financement de l'association. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions dudit financeur au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêtés modifient ou non les comptes annuels de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

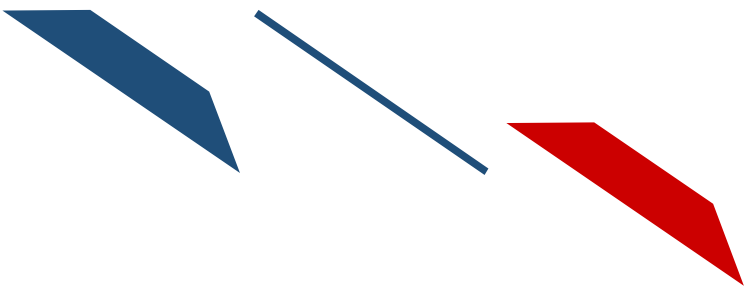
Fait à Fontenay sous-bois, le 20 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

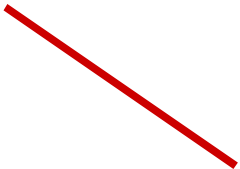
Jégard Créatis

Cécile LE BAGOUSSE
Associée

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Cécile
LE BAGOUSSE (+33620298762)
Date : 20/05/2026 22:53:17
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
732083



COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF		Exercice N	Exercice N	Exercice N-1
	BRUT	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
- Frais d'établissement (I)				
TOTAL I	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- Frais de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 940	1 414	7 526	141
- Immobilisations incorporelles en cours, avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	366 011	325 581	40 430	63 079
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 077 638	961 665	115 973	125 424
- Immobilisations corporelles en cours, avance et acompte				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts	6 416	884	5 532	3 924
- Autres immobilisations financières	30	0	30	30
TOTAL II	1 459 034	1 289 543	169 491	192 597
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	918		918	1 613
- Créances reçues par legs ou donations				
- Autres créances	74 984		74 984	66 664
- Charges constatées d'avance	2 612		2 612	2 331
Valeurs mobilières de placement	56 975		56 975	140 005
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	663 906		663 906	532 541
TOTAL III	799 394	0	799 394	743 154
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 258 428	1 289 543	968 886	935 751

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Fonds propres statutaires	36 588	36 588
- Fonds propres complémentaires	167 537	167 537
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves pour projet de l'entité		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
- Autres	284 686	275 163
Report à nouveau :	-179 478	-148 130
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	111 041	99 562
Excédent ou déficit de l'exercice	66 912	-21 824
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	67 264	-24 043
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>376 245</i>	<i>309 334</i>
Fonds propres consommables		
- Subventions d'investissement	936	1 966
- Provisions réglementées	176 929	176 929
TOTAL I	554 110	488 229
FONDS REPORTES ET DEDIES		
- Fonds reportés liés aux legs ou donations		
- Fonds dédiés	49 351	90 874
TOTAL II	49 351	90 874
PROVISIONS		
Provisions pour risques	67 915	65 528
Provisions pour charges		
TOTAL III	67 915	65 528
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3 411	6 821
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 831	123 418
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	113 202	99 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 066	61 060
Produits constatés d'avance		0
TOTAL IV	297 509	291 120
Ecart de conversion et différence d'évaluation Passif(V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	968 886	935 751

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits d'exploitation		
- Cotisations		
- Ventes de biens	108 €	176 €
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
- Vente de prestations de service	1 215 €	1 657 €
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 343 346 €	1 359 353 €
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,	1 290 550 €	1 285 666 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	230 €	1 569 €
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
- Contribution financières	2 750 €	5 000 €
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		16 588 €
- Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
- Utilisation des fonds dédiés	41 524 €	
- Autres produits	2 130 €	5 100 €
TOTAL I	1 391 302 €	1 389 442 €
Charges d'exploitation		
- Achats de marchandises	3 352 €	3 282 €
- Variation de stock		
- Autres achats et charges externes	407 938 €	329 204 €
- Aides financières	85 002 €	
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 741 €	40 365 €
		0 €
- Salaires	480 372 €	539 835 €
- Cotisations sociales	214 449 €	210 078 €
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations	69 619 €	65 562 €
- Dotations aux provisions	2 387 €	32 685 €
- Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
- Report en fonds dédiés		52 511 €
- Autres Charges	36 001 €	145 181 €
TOTAL II	1 329 862 €	1 418 703 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	61 440 €	-29 261 €
PRODUITS FINANCIERS		
- De participation		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
- Autres intérêts et produits assimilés		
- Reprises sur dépréciations et provisions	3 000 €	2 597 €
- Différence positive de change		
- Produits des immobilisations financières cédées		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	3 508 €	4 100 €
TOTAL III	6 508 €	6 696 €
CHARGES FINANCIERES		
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	884 €	3 000 €
- Intérêts et charges assimilées		
- Différence négative de change		
- Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	884 €	3 000 €
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	5 624 €	3 696 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV)	67 065 €	-25 565 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 350 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	0 €	5 350 €
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	153 €	1 609 €
Total des produits (I + III + V)	1 397 810 €	1 401 488 €
Total des charges (II+III+V+VII+VIII)	1 330 899 €	1 423 312 €
EXCEDENT OU DEFICIT	66 912 €	-21 824 €
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	67 264 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat	46 736 €	45 657 €
TOTAL	46 736 €	45 657 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Prestation en nature		
Personnel bénévole	46 736 €	45 657 €
TOTAL	46 736 €	45 657 €

ANNEXE AUX COMPTES 2025

Faits caractéristiques

Présentation de l'activité de l'association (règlement ANC 2018-06 art 431-1)

Le Centre de promotion familiale, dans le cadre d'une convention CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) accueille 50 familles (avec au moins un enfant de moins de trois ans) qui ont toutes connues une ou plusieurs périodes d'errance. Certaines ont vécu un parcours d'exil et traversé mers et pays. D'autres ont mené une existence marquée par des épisodes de ruptures avec leur entourage et leur environnement. Les trajectoires de ces familles sont diverses mais elles partagent le fait d'avoir été fragilisées par des précarités dans de nombreux domaines : logement (habitat précaire ou absence de logement), travail (absence de qualification et d'insertion durable par l'emploi), vie familiale (absence de stabilité familiale avant l'arrivée, enfants élevés par des tiers, enfants placés ou en éventualité d'être placés), santé physique et psychologique, régularité sur le territoire, etc.

Les familles accueillies ont souvent connu des itinéraires d'errance de plusieurs années, pendant lesquelles certains couples n'ont jamais eu la possibilité de démarrer une véritable vie commune à cause des hébergements de fortune. Pour ces familles très démunies, la possibilité de « faire-famille » a bien souvent été mise à mal. Elles ont besoin de pouvoir se poser dans un logement qu'elles savent garanti pour plusieurs années. Le but de leur accompagnement par les équipes du centre est de leur permettre de retrouver une vie sociale et de commencer ou recommencer à construire leur vie familiale.

L'accueil de ces familles se déroule en deux phases. Dans la première étape d'accompagnement, 35 familles occupent temporairement un logement social mis à disposition par un bailleur (Emmaüs Habitat pour la résidence Geneviève de Gaulle-Anthonioz) et géré par l'Association GFF Solidaire. Dans la seconde étape, elles sont accompagnées suite à leur relogement dans le droit commun (15 familles). Dans ces deux étapes, il s'agit de soutenir les familles par la mise en œuvre d'une action sociale globale et collective qui leur garantit un accès effectif aux droits fondamentaux. Une telle démarche dure plusieurs années avec une alternance d'échecs et de succès. De l'arrivée d'une famille au CHRS à Noisy-le-Grand jusqu'à son relogement dans un logement de droit commun dans le département de la Seine-Saint-Denis ou ailleurs, cette démarche est ponctuée d'évaluations régulières faites avec la famille sur les résultats de l'action menée ensemble.

Pour mener à bien cette action auprès des 50 familles hébergées représentant 250 personnes, l'association a 15,96 Effectif Temps Plein en 2025. Mais sans le concours et l'appui de nombreux volontaires, bénévoles, services civiques et stagiaires, l'action ne pourrait pas être réalisée pleinement.

Catégorie	ETP au CA 2025
Direction Encadrement	2,84
Administration / Gestion	3,50
Socio-éducatif	9,62
TOTAL	15.96

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence et selon les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Dérogations à une prescription comptable

Le résultat étant soumis aux autorités de contrôle, le résultat présente un caractère provisoire dans l'attente de l'arrêté définitif par les organismes compétents.

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations.

Les travaux de rénovation des fenêtres du CHRS, achevés en janvier 2025, ont été financés par un crédit non reconductible accordé par la DRIHL en 2024 d'un montant de 31 523.63 €. Ce montant a été reporté en fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Afin d'assurer une corrélation entre le produit constaté et la charge afférente au bien financé, l'association a retenu, à titre dérogatoire, un amortissement exceptionnel sur une durée d'un an des travaux de rénovation, distinct de la durée probable d'utilisation estimée du bien.

Au 31/12/2025, le fonds dédié est entièrement repris.

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation :

- *Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;*
- *Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;*
- *Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation.*

Dépréciations d'éléments d'actif

Immobilisations financières

Les prêts accordés aux usagers ont été dépréciés en respectant la méthode suivante :

- 50 % pour les usagers en seconde étape
- 100% pour les usagers sortis du Centre de promotion familiale

Créances

La créance ancienne du financeur a été dépréciée à 100%.

Autres informations sur les règles comptables

Information sur les contributions volontaires en nature

Afin de recenser, de quantifier et valoriser le montant des contributions en nature, chaque bénévole déclare et émerge mensuellement le nombre de jours et le nombre d'heures qu'il a effectué au sein du Centre de Promotion Familiale. Les mécénats de compétence font l'objet d'attestations et de reçus fiscaux.

Le montant des contributions volontaires représentant les contributions des bénévoles s'élève à 46 735.92 € est présent au pied du compte de résultat dans la rubrique « contributions volontaires en nature » en deux colonnes de totaux égaux.

Sur l'exercice 2025, 3 934 Heures ont été réalisées par les bénévoles et ces heures sont valorisées au SMIC Horaire brut en vigueur. En 2025 le smic horaire brut est de 11.88 €.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs Brutes Début d'exercice	Mouvement de l'exercice			Valeurs Brutes fin d'exercice
		Acquisition Réévaluation	Cessions Virements	Virement de poste à poste	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
- Frais d'établissement					
- Frais de recherche et de développement					
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires					
- Immobilisations incorporelles en cours	1 140	7 800			8 940
- Avances et acomptes					
Total	1 140	7 800	-	-	8 940
Immobilisations corporelles					
- Terrains					
- Constructions	366 011				366 011
- Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 040 548	37 089			1 077 638
- Immobilisations corporelles en cours					-
- Avances et acomptes					
Total	1 406 559	37 089	-	-	1 443 648
Immobilisations financières					
- Participations et créances rattachées					-
- Autres titres immobilisés					-
- Prêts	6 925	3 001	3 510		6 416
- Autres	30	-			30
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					-
Total	6 955	3 001	3 510	-	6 446
TOTAL GENERAL	1 414 653	47 890	3 510	-	1 459 034

Mouvements des amortissements

Désignation	Valeurs Brutes Début d'exercice	Mouvement de l'exercice			Valeurs Brutes fin d'exercice
		Acquisition Réévaluation	Cessions Virements	Virement de poste à poste	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
- Frais d'établissement					
- Frais de recherche et de développement					
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires	999	414			1 414
- Immobilisations incorporelles en cours	-				-
- Avances et acomptes					
Total	999	414	-	-	1 414
Immobilisations corporelles					
- Terrains					
- Constructions	302 932	22 649			325 581
- Installations techniques, matériels et outillage industriels	915 124	46 540			961 665
- Immobilisations corporelles en cours					-
- Avances et acomptes					
Total	1 218 056	69 189	-	-	1 287 245
TOTAL GENERAL	1 219 056	69 603	-	-	1 288 659

Mouvements des immobilisations

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	1 407 699	- 1 219 056	188 643
Réévaluation de l'exercice			-
Investissement de l'exercice	44 889		44 889
Dotations de l'exercice		- 69 603	- 69 603
Cessions ou mises hors service			-
			-
Valeur en fin d'exercice	1 452 588	- 1 288 659	163 929

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Au début de l'exercice	6 955
Acquisitions	3 001
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 3 510
	-
Valeur en fin d'exercice	6 446

Modes et durée d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires		
- Immobilisations incorporelles en cours		
- Avances et acomptes		
Immobilisations corporelles		
- Terrains		
- Constructions	Linéaire	5 à 25 ans
- Installations techniques, matériels et outillage industriels	Linéaire	3 à 10 ans
- Immobilisations corporelles en cours	Linéaire	3 à 15 ans
- Avances et acomptes		

La dotation aux amortissements des immobilisations a été de 69 619.34 € au 31/12/2025, comptabilisée en compte 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ».

La dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation a été de 2 387 € au 31/12/2025.

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	6 446
_ à moins d'un an	
_ à plus d'un an	6 446

Divers

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation Financier		Exceptionnel
	Du	Au			
Le Cèdre	01/01/2026	31/03/2026	166,11 €		
ASH - ALALOOP MEDIA	01/01/2026	25/11/2026	144,22 €		
SAS Alarmes	01/01/2026	31/10/2026	899,51 €		
FREE	01/01/2026	24/01/2026	0,74 €		
GAZ SERVICE	01/01/2026	03/10/2026	780,36 €		
ORANGE	01/01/2026	22/01/2026	6,31 €		
ACI COCCINELLE	01/01/2026	31/05/2026	221,54 €		
ZOOM ABONNEMENT	01/01/2026	30/09/2026	67,27 €		
ATLAS LICENCE	01/01/2026	03/03/2026	81,74 €		
EDITIONS LEGISLATIVES - DIRECTIONS	01/01/2026	18/09/2026	85,14 €		
LEFEBVRE DALLOZ	01/01/2026	27/11/2026	156,76 €		
BOUYGUE	01/01/2026	19/01/2026	1,72 €		
			2 611,42 €		

Fonds propres et réserves

Fonds associatifs et réserves	Au 01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2025
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds propres sans droit de reprise					
- Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires et complémentaires					
- Fonds statutaires et complémentaires	204 125				204 125
Réserves					
- Excédent affecté à l'investissement	128 921				128 921
- Réserve pour investissement Association	21 019				21 019
- Réserve de compensation	125 223	9 523			134 746
Reports à nouveau					
- dépenses refusées par les financeurs	- 196 699	- 59 730			- 256 430
- Excédent affecté à l'investissement Asso	44 558				44 558
- Résultat sous contrôle tiers financeur	48 105	- 50 000			1 895
- Report à nouveau créditeur	34 393	76 164			110 556
- Report à nouveau créditeur Association	139 851	2 219			142 071
- Report à nouveau débiteur Association	- 218 338				- 218 338
Résultat					
- Résultat de l'exercice	- 24 044	24 044	67 264		67 264
- Résultat de l'exercice Association	2 219	- 2 219	- 353		- 353
Subvention d'investissement sur bien non renouvelable					
- Subvention d'investissement sur bien non renouvelable					
- Subvention d'investissement	1 966			1 030	936
Provisions réglementées					
- fonds de roulement réserve de trésorerie	125 615				125 615
- Différence de réalisation d'actifs	51 314				51 314
TOTAUX	488 229	- 0,00	66 912	1 030	554 110

Fonds propres et dédiés

Le règlement de l'ANC définit les fonds dédiés de la manière suivante : « La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge.

- Fonds dédiés à plus de deux ans
- ✓ Les fonds dédiés UPP et projet danse de 2019-2020 d'un montant de 3 058 €, de 5 000 € de la Fondation Truffaut et de 306 € d'une subvention Noisy 2020, demeurent à utiliser.
- ✓ En 2023, nous avons reçu 30 000 € de la LFDC pour financer en partie du fonctionnement à la Petite Enfance. L'activité de la petite enfance a été réduite depuis 2024. Nous allons utiliser ce montant à partir de 2026.
- Fonds dédiés reçus en 2024 utilisés en 2025
- ✓ Une subvention de 41 523.62 € reçue de la DRIHL pour la rénovation des fenêtres du Club et la réalisation de l'évaluation externe. Elle a été entièrement utilisée en 2025.
- Fonds dédiés reçu en 2024 pour la poursuite des activités reporté à partir de 2026

Les activités du Pivot ont été réduites sur l'année 2025 ; néanmoins une relance est prévue à partir de 2026.

- ✓ Le solde de la subvention reçue pour la mobilisation croisée pour la réussite scolaire, de 2 456.69 €.
- ✓ Le solde de la subvention reçue de la Ville pour des activités culturelles, de 3 530.79 €.
- ✓ Un don de 5 000 € du lycée Cabrini pour les actions culturelles du pivot.

Fonds dédiés	Au 01/01/2025	Dotation	Utilisation	Au 31/12/2025
Fds dédiés subv activités sociales	3 363,67 €			3 363,67 €
Fds dédiés / Fonda Truffaut et dons manuels affectés	4 999,63 €			4 999,63 €
Fds dédiés / LFDC salaire volo 2024	30 000,00 €			30 000,00 €
Fds dédiés subv renovation fenêtres et évaluation	41 523,62 €		41 523,62 €	- €
Fds dédiés / FDVA mob réussite scolaire	2 456,69 €			2 456,69 €
Fds dédiés / Ville actions culturelles après médailles	3 530,79 €			3 530,79 €
Fds dédiés / Lycée cabrini action pivot culturel	5 000,00 €			5 000,00 €
TOTAUX	90 874,40 €	- €	41 523,62 €	49 350,78 €

DETAIL DU RESULTAT COMPTABLE :

Les comptes de résultats des activités de la gestion contrôlée soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

Le résultat comptable de l'Association ATD Quart Monde Noisy-le-Grand se subdivise en deux composantes :

2025	Résultats bruts
Résultat comptable de la gestion Propre	- 352,80 €
Résultat comptable de la gestion contrôlée soumis à approbation	67 264,36 €
Reprise du résultat antérieur	
EXEDENT EFFECTIF GLOBAL	66 911,56 €
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 352,80 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	67 264,36 €

Provisions pour risques et charges

Provision pour indemnité de départs à la retraite

L'indemnité de départ en retraite a été provisionnée pour la totalité des salariés en CDI y compris les volontaires ayant un bulletin de salaire et incluant les charges sociales patronales. Compte tenu des données de l'association et compte tenu d'un taux d'actualisation de 3.09 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est évalué au 31/12/2025 à 3 830 €, la dotation de l'exercice a été de 2 387 €.

Provision pour litige

Une provision pour un risque probable a été constituée en 2024 pour un montant 32 685.23 €. Cette provision demeure en 2025.

Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	3 411 €	3 411 €	- €	
Total	3 411 €	3 411 €	- €	- €

Comptes de régularisation passif

Aucun produit constaté d'avance n'a été constaté au cours de l'exercice 2025.

Produits d'exploitation

La dotation globale de financement versée au titre de l'exercice 2025 par la DRIHL d'un montant de 1.290.550 €.

Concours publics et subventions	Financeurs	Montant
Concours Publics		
Dotation globale de financement 2025	DRIHL Idf	1 290 550 €
sous total I		1 290 550 €
Subvention d'exploitation		
Subvention fonctionnement	Ville Noisy le Grand	500 €
Aide au poste d'animateur	FONJEP	7 107 €
Prestation de Service Unique Halte Jeux	CAF	41 159 €
Aide aux postes apprentie et service civique	ASP	3 000 €
sous total II		51 766 €
Subvention d'investissement		
Quote-part subvention d'investissement		1 030 €
Sout total III		1 030 €
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		1 343 346 €

Autres informations

Dettes provisionnées pour congés à payer :

La variation de la dette pour congés payés (charges patronales incluses) a été comptabilisée en charges pour un montant de 9 098,80 € (6 452,56 € + 2 646,24 €).

Compte du résultat :

Les comptes de résultat des activités soumises à l'approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Effectif :

Le nombre de personnes présentes au 31/12/2025 est de 17 salariés dont 4 cadres.

Le nombre d'ETP sur 2025 est de 15,96 pour un nombre d'ETP autorisé de 16.80.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat pour l'année 2024 s'élèvent à 6 552 € (article R123-198 du code de commerce)

Rémunération des cadres dirigeants :

En 2025, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles (salaires, primes et avantages en nature inclus), tel que défini à l'article 20 de la loi n°2006-586, ne peut être mentionné. En effet, le montant à indiquer conduirait à donner une rémunération individuelle.

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts	6 416 €	2 676 €	3 740 €
Autres immobilisations financières	30 €		30 €
Bien reçus par legs/donation destinés être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	918 €	918 €	
Autres Créances	74 984 €	74 984 €	
Totaux	82 348 €	78 578 €	3 770 €

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	3 411 €	3 411 €	- €	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	113 831 €	113 831 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	113 202 €	113 202 €		
Autres dettes	67 066 €	67 066 €		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	297 509 €	297 509 €	- €	- €

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		65 528 €	2 387 €		67 915 €
Dépréciation	Sur Immobilisations	3 000 €	884 €	3 000 €	884 €
	Sur stocks et en cours				- €
	Sur usagers et comptes rattachés	32 132 €	- €	32 132 €	- €
	Sur comptes financiers				- €
	Autres dépréciations	111 €	- €	111 €	- €
TOTAL		100 772 €	3 271 €	35 243 €	68 799 €

Charges à payer

CHARGES A PAYER	DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
Fournisseurs factures Non Parvenues	77 148 €	91 185 €
Note de Frais	202 €	892 €
Dettes provisionnées sur congés payer	43 143 €	38 443 €
Charges sociales sur congés à payer	20 249 €	17 803 €
Total	140 742 €	148 323 €